

6.2

Réglementation et instructions générales

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

Avis de publication

Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages

Règlement abrogeant l'Instruction générale Q-20, L'emploi du courtage sur les titres gérés

(Voir section 7.2.2 du présent bulletin)